

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2953>



# Mutations intra-académiques

## Dijon 2009 : DANGER !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -

Mutations  
2009  
snes

Publication date: lundi 2 mars 2009

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

La Rectrice de l'académie de Dijon ne connaît pas le dialogue social : malgré deux groupes paritaires de travail et une audience intersyndicale, elle maintient ses projets. Toutes les zones de remplacement (ZR) seront donc départementales (celles où exerçaient moins de 200 professeurs avaient été départementalisées dès 2006) car « il faut que le taux de rentabilité des TZR s'améliore »...

Le Secrétaire général de l'Académie n'arrête pas de dire que Dijon est lanterne rouge, mais il refuse de donner des statistiques ! Nous pensons davantage à une volonté de culpabiliser nos collègues.

La dégradation des conditions de travail et de vie des TZR est le cadet des soucis de la Rectrice... Il n'y aura plus de groupe paritaire de travail pour les ajustements sur ZR en juillet et en août car, dicit le rectorat, la présence des élus des personnels fait perdre du temps ! Désormais, les collègues sauront peut-être plus tôt où ils travailleront à la rentrée suivante mais aucun changement, aucune amélioration ne sera possible... sauf à la marge. Nous obtenions en commission, les années passées, jusqu'à 30% de modifications, pour mieux respecter les vœux des collègues et l'équité entre TZR.

Même démarche au mouvement intra-académique : il ne faut pas que les CAPA durent trois jours... « perte de temps inutile... » Pour nous, c'est tout sauf une perte de temps inutile car cela permet d'éviter des drames liés à des mutations calamiteuses.

Donc l'administration ne fournira aux élus des personnels que des documents peu exploitables et ne tolérera que quelques interventions en séance, pour des cas exceptionnels, car « le travail effectué par l'administration sera parfait ou presque », mais ne sera pas modifiable...vu que le projet d'affectation sera communiqué avant les CAPA aux intéressés !

Nous déplorons que l'administration s'entête dans une attitude de mépris des situations personnelles des collègues qui ne peuvent pourtant enseigner sereinement si leurs conditions de vie sont rendues difficiles, et dans une attitude de négation totale du paritarisme et du rôle des élus des personnels.

Dans ces conditions, vu le nombre de suppressions de postes et les modifications de barèmes apportées par le rectorat (entre autres, grosse bonification pour les rapprochements de conjoints, 400 points sur vœu « groupe de communes » et 450 sur « tout poste dans un département, pour les Agrégés 200 points sur des vœux sur des lycées - pour les disciplines enseignées en collège et en lycée- bonification cumulable avec celle de Rapprochements de Conjoint, une bonif de 400 points pour les TZR en Mesure de Carte Scolaire pour obtenir un poste fixe dans un groupe de communes correspondant à leur ZR et au département de leur ZR), il sera plus que jamais indispensable :

- de s'adresser au SNES afin d'avoir l'aide nécessaire pour la mise en œuvre des stratégies adaptées,
- de se syndiquer
- de participer aux réunions mutations organisées dans les 4 départements,
- de prendre rendez-vous avec la section académique,
- de [signer la pétition intersyndicale en ligne sur notre site](#),
- d'être nombreux au rassemblement intersyndical des enseignants devant le rectorat à 13h30 le jeudi 19 mars.

